Date de dépôt :23 juin 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelles réponses sociales et politiques du Conseil d'Etat aux revendications des jeunes frappés de plein fouet par la COVID-19?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 21 mai 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'étude Corona Stress de l'Université de Bâle montre une prévalence de symptômes dépressifs graves de 29% chez les 14-24 ans depuis le début de la crise sanitaire. Selon les chiffres de l'Unité de crise pour adolescent.e.s de Genève « Malatavie », les tentatives de suicide ont augmenté après la levée du confinement et durant la deuxième vague de la pandémie.

En raison des restrictions sanitaires, les jeunes sont privés aujourd'hui d'expériences cruciales sur le plan de leur développement social et affectif. Cependant, ces dernier.e.s nourrissent aussi des angoisses extrêmement légitimes par rapport à leur avenir professionnel.

Différents dispositifs d'entraide collective ont été mis en place de leur propre initiative depuis le début de la pandémie. Au moyen de pétitions adressées aux autorités fédérales et cantonales, les jeunes font aussi valoir des revendications très importantes dans plusieurs domaines : santé, formation, vie professionnelle et représentation citoyenne.

QUE 1557-A 2/7

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat entend-il répondre aux préoccupations des jeunes concernant le certificat COVID et les privilèges éventuels pour les personnes vaccinées ? Si oui, comment ?
- 2) Le Conseil d'Etat prévoit-il d'intégrer des représentant.e.s des jeunes dans la task force COVID-19 cantonale ou dans d'autres dispositifs institutionnels de consultation ?
- 3) Le Conseil d'Etat entend-il procéder à un renforcement significatif des services psychosociaux et des services psychiatriques pour enfants et jeunes, à court et à moyen terme ?
- 4) Le Conseil d'Etat entend-il renforcer les structures qui soutiennent les jeunes dans la transition entre l'école et la formation professionnelle ou supérieure, ainsi que celles qui apportent de l'aide aux jeunes privés aujourd'hui de places d'apprentissage?
- 5) Le Conseil d'Etat entend-il étendre l'offre d'animation socioculturelle pour les enfants, adolescents et jeunes adultes? Si oui, quand et dans quelle proportion?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1) Le Conseil d'Etat entend-il répondre aux préoccupations des jeunes concernant le certificat COVID et les privilèges éventuels pour les personnes vaccinées ? Si oui, comment ?

Le certificat COVID, disponible courant juin 2021, devrait permettre d'accéder à des événements de grande ampleur – sportifs, culturels ou de loisir – ainsi que le retour facilité aux déplacements internationaux.

Ce document est remis à l'une des trois conditions suivantes : être entièrement vacciné, être guéri récemment (dans les 6 mois qui suivent une infection avérée) ou bénéficier d'un test négatif (PCR : 72 h, antigénique rapide : 24 h). Ainsi, la vaccination n'est pas l'unique moyen de l'obtenir, deux autres conditions le permettent également.

De plus, il est vrai que la vaccination contre la COVID-19 a débuté cet hiver avec les catégories les plus vulnérables et les plus exposées de la population, car la priorité était d'abord et avant tout de réduire le risque d'infections sévères et de décès. Ainsi, rares ont été les plus jeunes à en bénéficier dans un premier temps. Toutefois, depuis le 17 mai 2021, la vaccination est ouverte à tous, dès l'âge de 16 ans. L'accès à cette protection

3/7 QUE 1557-A

extrêmement efficace ne dépend donc aujourd'hui que d'une seule chose : le choix libre et éclairé de chacune et chacun.

Au vu des volumes de livraison prévus, toutes les personnes actuellement inscrites devraient avoir reçu leur première dose d'ici fin juin 2021, et ceci quel que soit leur âge.

Ainsi, s'il a fallu prioriser et parer au plus urgent durant les premiers mois de 2021, il n'y a aujourd'hui plus d'attente pour accéder au vaccin ni pour obtenir le certificat COVID.

2) Le Conseil d'Etat prévoit-il d'intégrer des représentant.e.s des jeunes dans la task force COVID-19 cantonale ou dans d'autres dispositifs institutionnels de consultation ?

Face à cette crise aux réalités et aux développements sans cesse mouvants, le mot d'ordre a été, depuis mars 2020, « agilité ». La situation nécessitait, et nécessite encore, de la flexibilité et de la réactivité. Les décisions doivent être prises rapidement. Pour ce faire, les procédures ont été allégées et la communication renforcée. Il n'existe pas, dans ce sens, de « task force » unique, mais des réseaux d'échange d'informations et de prises de décision fluides, qui évoluent au gré des thématiques centrales. Au plus fort de la crise – et la situation reste tendue même si les données épidémiologiques sont encourageantes –, l'intégration de catégories populationnelles spécifiques (jeunes ou autres) n'était pas réaliste. La voix des jeunes a résonné indirectement; elle a été entendue et prise en compte à travers les autorités politiques et sanitaires travaillant dans les différents réseaux de gestion de la crise. Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a notamment été associé en permanence à la gestion sanitaire de l'épidémie.

Dans un deuxième temps, des enseignements pourront être tirés de l'expérience de cette pandémie. Ce bilan permettra de préparer les outils et les stratégies nécessaires pour faire face à une prochaine possible situation similaire. Il serait profitable qu'à ce moment, les jeunes et les autres groupes puissent faire part de leur vécu et de leurs besoins.

3) Le Conseil d'Etat entend-il procéder à un renforcement significatif des services psychosociaux et des services psychiatriques pour enfants et jeunes, à court et à moyen terme ?

Dans un premier temps, la lutte contre cette pandémie a mis l'accent sur la préservation de la santé physique. La santé mentale est toutefois primordiale, et elle a été mise à rude épreuve durant les mois écoulés. La première vague a

QUE 1557-A 4/7

puisé dans les réserves de résilience de la population et la deuxième a encore aggravé les situations. Les études menées depuis un an mettent en évidence l'augmentation des niveaux de stress, d'anxiété et de solitude, ainsi que des états dépressifs. C'est le cas pour la population en général, et pour les jeunes, les personnes socialement isolées, les soignants et les personnes souffrant de pathologies psychiatriques préexistantes en particulier. Outre l'état psychique de la population, les situations concrètes auxquelles elle est confrontée sont devenues plus complexes, incertaines et difficiles (précarité financière, perte d'un emploi, personnes sans abri, sans statut légal, jeunes se retrouvant au bénéfice de l'aide sociale, logement exigu ou inadapté, maltraitance etc.). Cette pandémie affecte – de manières différentes et à différents degrés – toutes les catégories populationnelles.

Comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 1475¹, dès la rentrée scolaire 2020, une attention particulière a été apportée à la situation des enfants et des jeunes scolarisés au sein des établissements publics. Les services des directions générales de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement secondaire II et de l'office médico-pédagogique (OMP), les directions d'établissement et les membres des équipes médico-psycho-sociales des établissements scolaires et de formation, dont les infirmières et infirmiers de santé communautaire du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), ainsi que les psychologues de l'OMP détachés dans les établissements de l'enseignement secondaire I et II, ont suivi attentivement l'état de santé mentale des élèves, pratiqué le repérage précoce et se sont efforcés de les accompagner ou de les orienter pour que les conditions difficiles de leur formation ne conduisent pas à leur décrochage scolaire ou ne prétéritent pas leur santé.

Les données à disposition ont montré une augmentation des entretiens de santé infirmiers, plus particulièrement pour les jeunes du secondaire II (dans une moindre mesure au CO), pour des causes liées à ce type de difficultés (santé psychique, difficultés scolaires, troubles du sommeil, absentéisme, décrochage). En outre, les psychologues de l'OMP ont fait face à une sollicitation bien plus importante que d'ordinaire des jeunes dans les différents établissements. Enfin, les consultations ambulatoires de l'OMP ont vu significativement augmenter les demandes d'évaluation et de suivi et se sont organisées pour gérer les listes d'attente. Parallèlement, il a aussi été constaté une fragilisation des patients et des familles en réaction à la pandémie et à ses effets collatéraux.

¹ http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01475A.pdf

5/7 QUE 1557-A

Au printemps 2021, des permanences assurées par les équipes médicopsycho-sociales ont été mises en place dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire, du secondaire II et de l'OMP, afin de renforcer l'offre de soutien notamment dans le cadre de « Mars contre-attaque ». En outre, la communication a été déployée pour sensibiliser les élèves à recourir aux ressources existantes dans les écoles (conseillères sociales et conseillers sociaux, personnel infirmier, psychologues) ou à s'adresser aux acteurs externes qui peuvent leur venir en aide², communication renforcée par la création d'affiches spécifiques.

Les résultats du sondage organisé par Ciao.ch à la même période, auquel ont répondu près de 4 427 participants genevois de 10 à 25 ans, révèlent que près d'un quart des jeunes ont eu le sentiment de ne pas être suffisamment écoutés et soutenus par les adultes durant la crise sanitaire : « De manière générale, les filles et les jeunes de plus de 16 ans présentent des signes de malaise plus prononcés que les garçons et les moins de 16 ans : plus de peur (notamment liée au fait de transmettre le virus à quelqu'un ou à l'échec scolaire), un plus grand manque vis-à-vis des activités dont ils et elles sont privés et, pour les plus de 16 ans surtout, un sentiment plus grand de ne pas être écouté et soutenu »³.

Ainsi, une attention particulière sera portée par les établissements aux élèves repérés comme « vulnérabilisés » et en risque de décrochage à la rentrée scolaire 2021.

Le 31 mai 2021, la direction générale de la santé a lancé une campagne de promotion de la santé mentale en partenariat avec SantéPsy.ch. Cette démarche s'adresse à la population en général et aux jeunes en particulier. Elle vise à donner une visibilité à la santé mentale, à « déstigmatiser » les troubles mentaux, à faire passer un message de soutien et de solidarité, et à informer la population sur les ressources disponibles. Il est important que toutes et tous réalisent que, face à l'incertitude, aux deuils et aux contraintes, chacune et chacun réagit différemment et que cela est normal. La situation est difficile, mais elle est aussi temporaire. Par contre les répercussions psychiques se feront sentir à plus long terme, et cette campagne, qui s'inscrit dans une dynamique plus large portée par des acteurs majeurs de la promotion de la santé mentale, comme SantéPsy.ch ou Ciao.ch, veut proposer des outils concrets pour gérer ces conséquences.

² <u>https://www.ge.ch/covid-19-ecoles-formations-jeunesse/sante-protection-enfants-jeunes</u>

https://www.ge.ch/document/resultats-du-sondage-ciaoch-geneve

QUE 1557-A 6/7

4) Le Conseil d'Etat entend-il renforcer les structures qui soutiennent les jeunes dans la transition entre l'école et la formation professionnelle ou supérieure, ainsi que celles qui apportent de l'aide aux jeunes privés aujourd'hui de places d'apprentissage?

Afin de soutenir en particulier les jeunes qui s'orientent vers la formation professionnelle, le Conseil d'Etat a décidé de reconduire le plan d'action mis en œuvre à la rentrée 2020⁴. Parmi les mesures prévues à la rentrée 2021, on peut noter la prolongation du délai de signature des contrats au 31 octobre 2021, ainsi que la possibilité pour les candidates et candidats à une place d'apprentissage de suivre des cours théoriques jusqu'à la signature d'un contrat tout en bénéficiant d'une aide au placement et d'une remise à niveau scolaire. Enfin, deux mesures financières sont également relancées en direction des entreprises engageant des apprenties et apprentis issus du système scolaire genevois : la prise en charge des 3 premiers mois de salaire pour les entreprises rencontrant des difficultés économiques, ainsi que la prime unique de 3 000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice.

En outre, une attention particulière est portée aux élèves de manière individuelle et collective également. Toutes les ressources ont été mises à disposition des établissements pour ouvrir des cours d'appui, de soutien et de mise à niveau. Les disponibilités des équipes médico-psycho-sociales ont été augmentées. Le corps enseignant et les équipes de direction ont été soutenus, suivis et conseillés, dès le début de la crise. Des consultations ont eu lieu en continu avec les associations de parents, les associations représentatives du personnel enseignant et tous les partenaires concernés. Enfin, les temps d'évaluation ont été repensés et les calendriers réorganisés pour qu'aucun élève ne soit prétérité.

5) Le Conseil d'Etat entend-il étendre l'offre d'animation socioculturelle pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ? Si oui, quand et dans quelle proportion ?

A l'instar de l'an dernier, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) maintient une offre très importante à destination de la population. Ceci se matérialise par plus de 8 000 semaines de centres aérés pour les enfants de 4 à 12 ans et l'organisation d'une variété d'actions gratuites dans les quartiers, à destination des familles, des adolescents et des adultes.

.

⁴ https://www.ge.ch/document/apprentissage-dual-geneve-analyse-plan-soutien

7/7 QUE 1557-A

Par ailleurs, en complément de l'offre existante, le canton de Genève s'est associé au Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE) dans le cadre d'un appel à projets afin de garantir aux familles genevoises 500 places complémentaires d'activités de loisirs pour leurs enfants durant l'été.

Enfin, le canton a lancé un appel à projets intitulé « Reconstruire la cohésion sociale après le COVID-19 », afin d'encourager des initiatives permettant de lutter contre l'isolement, de renforcer les liens sociaux et de prévenir les inégalités territoriales. Parmi les 12 projets sélectionnés et financés pour un montant total de 300 000 francs, plusieurs sont focalisés sur les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, qui ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire. Ces projets débuteront durant l'été 2021 et s'étendront sur plusieurs mois, voire plusieurs années, tout en s'inscrivant dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain du canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Serge DAL BUSCO